

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00173

ASSOCIATION « TERRES EN VILLES » - RÉVISION DE LA COTISATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D202400173ID

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

ASSOCIATION « TERRES EN VILLES » - REVISION DE LA COTISATION

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 28 avril 2016 a acté le renouvellement de l'adhésion de Saint-Etienne Métropole aux côtés de la Chambre d'Agriculture de la Loire à l'association Terres En Villes, réseau national sur les politiques agricoles et alimentaires locales regroupant à parité les collectivités et les chambres d'agriculture.

Créée en 2000 par 6 territoires, l'association regroupe, aujourd'hui, 25 agglomérations et poursuit 3 missions :

- échanger les savoir-faire entre les membres et les partenaires associés,
- expérimenter des actions entrant dans les champs d'activités de Terres En Villes sur les territoires membres,
- contribuer au débat français et européen sur la ville et son agriculture.

Ce réseau conduit ses missions sur 4 grands chantiers :

- co-construction des politiques agricoles et alimentaires (péri)urbaines,
- protection et gestion concertée des espaces agricoles (péri)urbains,
- économie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations,
- Europe et coopération internationale.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, Monsieur David FARA a été désigné comme représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole et Monsieur Daniel TORGUES comme représentant suppléant. Au sein de Terres En Villes, Monsieur David FARA a été élu membre du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2023.

L'action de Terres En Villes permet à Saint-Etienne Métropole de bénéficier d'apports techniques, d'échanges d'expériences et de réseaux pour la mise en œuvre des axes de la politique agricole et alimentaire du projet métropolitain 2020-2026. A titre d'exemples, Terres En Villes :

- est depuis 2015 le chef de file du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) en copilotage avec le réseau des Chambres d'Agriculture de France ;
- a mis en place avec AgroParisTech une formation « concevoir et faire vivre des stratégies alimentaires de territoire » dont la cheffe de projet PAT de Saint-Etienne Métropole a pu bénéficier ;
- a publié un état des lieux portant sur onze agglomérations du réseau sur l'articulation entre les politiques alimentaires et les outils de planification urbaine ;
- a élaboré avec l'Association Nationale pour l'Education au Goût (ANEG) un guide sur « l'éducation au goût, un incontournable pour les PAT » avec deux entrées : animateur PAT et éducateur.

Terres En Villes assure également une mission de lobbying auprès des instances nationales et européennes.

A titre d'illustration, plusieurs actions peuvent être citées :

- Terres en Villes et France Urbaine participent aux concertations relatives au pacte et projet de loi « orientation et avenir agricoles ».
- Début 2023, Saint-Etienne Métropole a signé la déclaration de Nantes, texte d'engagement politique et d'interpellation sur les politiques territoriales agroécologique et alimentaire à l'initiative de Terres En Villes, Nantes Métropole et Montpellier Métropole. Cette déclaration vise à interpellier le gouvernement et l'Union Européenne sur certaines actions urgentes à engager :
 - lutte contre la précarité alimentaire des citoyens les plus fragiles,,
 - lutte contre la précarité économique des producteurs,
 - protection et reconquête du foncier agricole comme premier pilier de la souveraineté et de la résilience alimentaires des territoires,
 - affirmation de l'alimentation comme un service public et un bien commun, notamment dans le cadre de la restauration scolaire.
- Terres En Villes et France Urbaine ont aussi écrit à l'automne 2023 un courrier conjoint au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour faire part de leurs préoccupations quant au financement des Projets Alimentaires Territoriaux.

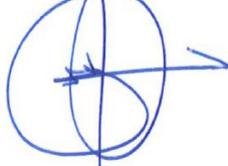
Depuis 2019, le montant de la cotisation annuelle était de 3 670 euros pour Saint-Etienne Métropole. Lors de l'Assemblée Générale de l'association du 05 septembre 2023, il a été acté une augmentation des cotisations de 5 % pour tous les adhérents dès 2024. La cotisation de Saint-Etienne Métropole passe donc à 3 853,50 euros dès l'année 2024.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'augmentation de la cotisation de Saint-Etienne Métropole à l'association « Terres En Villes » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, destination PERIU, du budget « Economie Agricole » de l'exercice 2024.**

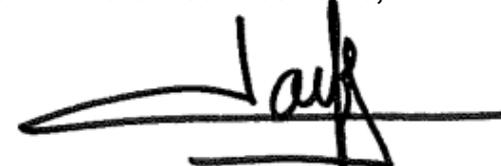
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE